

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1961)
Heft: 3-4

Artikel: Quatre milliards de peinture
Autor: Matthey, Octave
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-624126>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUATRE MILLIARDS DE PEINTURE

Monsieur le redacteur

Faut-il remercier M. Ernest Hubert d'avoir mis sous nos yeux la «Communication» faite par Michel Courtois, dans «Arts»? Sans doute, puisque nous savons ainsi que la Suisse a importé pour 368 millions de peinture en 1955, et pour 175 millions dans le premier semestre de 1956. Monsieur Courtois doit être suisse, puisqu'il écrit: «Bien des artistes de notre pays se demandent, souvent avec angoisse: Que peut-il manquer à nos œuvres, qu'elles soient difficile à vendre?»

Or, cette question, non seulement les artistes de notre pays peuvent se la poser, mais aussi les artistes de tous les pays importateurs des produits de cette industrie exclusivement française: la Peinture! Cette question peut même être posée par les artistes français indépendants qui, n'étant pas des «peintres-à-contrat» ne bénéficient pas plus que les artistes libres des pays importateurs de cette publicité scandaleuse, effrénée et tapageuse faite au profit exclusif des peintres en question.

Au surplus, quelle maigre consolation que celle de M. Courtois, qui écrit avec vraiment beaucoup d'ingénuité: «Nous croyons pouvoir leur dire, que cela ne tient pas tant à eux ou à leurs œuvres mais au fait (nous verrons tout à l'heure l'origine de ce ,fait'), qu'un très grand public achète depuis des années des œuvres de provenance étrangère, comme placement d'argent.»

A cette pseudo explication ou plutôt à ce truisme nous pourrions répondre par une nouvelle question, avec ou sans angoisse: «Pourquoi nos œuvres ne constituent-elles pas un placement d'argent?»

Mais ce n'est pas à M. Courtois que nous demanderons de répondre à cette question, c'est à l'écrivain bien connu, René Gilloin qui, dans un article publié par la Revue hebdomadaire du mois de janvier 1938, nous explique clairement la raison de cette situation, angoissante en effet, de tous les artistes libres dans les pays importateurs de cette peinture dite française, c'est-à-dire de ces produits ... des Ecuries parisiennes.

Permettez-moi, Monsieur le rédacteur, de mettre sous les yeux des lecteurs de l'«Art suisse» quelques fragments de l'article en question, intitulé: «La Farce de l'Art vivant». «Il s'est passé, depuis le début du siècle, écrit René Gilloin, un événement d'une importance morale et sociale considérable qui, après avoir naturellement échappé,

dans ces débuts, aux observateurs, s'est peu à peu imposé à eux comme une indiscutable évidence: c'est l'envahissement du monde des arts, et particulièrement de la peinture, par les mœurs d'un mercantilisme éhonté (...) Il a fallu arriver au début de notre siècle pour que quelques hommes d'argent, aussi habiles que cyniques, s'aperçusent qu'on pouvait spéculer sur la peinture comme sur le pétrole ou le coton, et que rien ne s'opposait à ce qu'on appliquât aux choses de l'art les procédés de fabrication en série, de surproduction et de stockage, de publicité, de ventes fictives et d'agio, sur lesquels s'étaient édifiées dans d'autres domaines tant d'insolentes fortunes (...) En quelques années ils sont devenus les maîtres tout puissants d'une riche et belle province, traditionnellement libre, du royaume de l'esprit (...) Ils ont leur presse pour faire et défaire des réputations; ils ont dans tous les milieux, dans tous les mondes, leurs agents, qui se réclament du titre d'amateurs, jadis si noble, alors qu'ils ne sont que des regrettiers et des revendeurs (...) Les prix atteints en vente publique par des tableaux de l'école moderne sont toujours des prix truqués, dus à la surenchère de spéculateurs qui veulent à toute force «tenir les cours» et qui ne s'entendent pas moins bien, d'ailleurs, à les effondrer (...) et je ne citerai pas, par respect pour des mémoires justement illustres, les prix dérisoires auxquels on est parvenu à avilir les Besnard, les Carrière, les Chéret et tant d'autres artistes (...) il s'agit d'une manœuvre soigneusement montée et qui coûte cher, mais qui rapporte davantage; elle s'appelle «casser la cote», dans l'argot de ce monde spécial. Truquées, les ventes publiques le sont parfois à la deuxième puissance, jusqu'à devenir entièrement fictives. On n'a pas oublié l'histoire de cette toile du douanier Rousseau, qui avait fait à l'Hôtel de Ventes la somme «énorme» de 500 000 francs. Mais la famille du douanier (qui était d'ailleurs un employé d'octroi), ayant eu le mauvais goût de réclamer le droit de suite institué par une loi récente, il fallut avouer que la vente était une pure fantasmagorie, une sorte de tournoi ou de carrousel réglé d'avance entre spéculateurs, dont aucun n'avait la moindre intention de se faire livrer la marchandise, et qui n'avait d'autre but que de servir de miroir aux alouettes pour l'éternel Gogo...»

De quelle façon ces «mœurs d'un mercantilisme éhonté» vont-elles se manifester? En tout premier lieu, par un fait absolument nouveau dans le domaine des arts plastiques, et particulièrement de la peinture, qui est la mise sous tutelle du peintre lui-même. Celui-ci pendant une première période de neuf années (ces chiffres peuvent varier, je m'en tiens à certains contrats rendus publics) devra toute sa production à celui à qui il s'est vendu; puis, pour une seconde période de six années, durant laquelle il remettra à son subordonné la moitié de sa production. C'est à partir de cette soumission – pour rester courtois – que la carrière de vedette internationale va commencer pour «le peintre-à-contrat», avec tout ce que cela suppose de mensonges, aussi bien sur le plan de la parole que sur le plan de la finance.

En 1938, René Gilloin pouvait écrire, au sujet de ces «hommes d'argent, aussi habiles que cyniques», «Ils ont leur presse pour faire et défaire des réputations». Aujourd'hui, ils n'ont plus «leur presse», ils ont la Presse! toute la presse, celle de droite et celle de gauche. C'est ainsi que nous pouvons lire dans un hebdomadaire aussi sérieux et aussi répandu que le Figaro Littéraire, sous la plume d'un commissaire-priseur, Me Rheims, ces propos scandaleux, en lettres grasses, afin qu'ils n'échappent à

personne, et qui plus est encadrés: «Un Bonnat, un Bouguereau valaient de 1890 à 1905 (quelle précision...) entre 80 000 et 100 000 francs (or), ils valent aujourd'hui la même somme en francs-papier.» Dans ce même numéro et sous la même plume («Le Figaro Littéraire» du 21 Nov. 1959): «Les toiles de l'époque blanche d'Utrillo sont passés insensiblement de dix francs à dix millions.» Et, avis aux amateurs: «... Cézanne ou Renoir sont passés de cinq mille francs à trois cent millions.» Ce qui suit est encore à citer, qui corrobore ce que nous disons plus haut: «Le contrat signé oblige le peintre à ne plus négocier personnellement ses propres toiles.» Et notre commissaire-priseur ajoute sans sourciller: «Ce n'est pas son métier.» Comme s'il était plus déshonorant de négocier ses propres toiles que de se prostituer...

Tous les artistes vivants négociaient personnellement leurs œuvres, sans penser déchoir, avant que ne fonctionne cette «organisation de publicité et d'agiotage la plus éhontée qu'on ait jamais vue». Ce morceau n'est pas, comme on pourrait le croire de René Gilloin, mais de Camille Mauclair qui, plus de trente ans avant l'auteur que j'ai cité abondamment, dénonçait, dans un ouvrage qui est resté sous le boisseau – et pour cause – ces «mœurs d'un mercantilisme éhonté».

Ah! certes, si les Matisse, les Rouault, les Utrillo et consorts n'avaient pas négocié leurs toiles par personnes interposées, celles-là vaudraient en 1961, exactement ce qu'elles valaient avant l'intervention de Mercure, c'est-à-dire trois fois rien, ou ces cent sous que Carco refusait à

Utrillo, pour la toile qu'il venait d'achever, avant sa mise sous tutelle; et les tableaux de Modigliani ou du douanier Rousseau n'eussent jamais quitté la «Foire aux puces».

«Connaissance des Arts», écrit encore imprudemment Me Rheims, «a plus de 60 000 abonnés. Le même type de revue en 1914 n'avait pas un millier d'abonnés». Jamais, en effet, nous n'avons vu plus d'ouvrages d'art, ni lu plus d'articles, ni entendu plus de discours relatifs à la peinture qu'à notre époque. Ce qui prouve que pour faire d'un peintre insignifiant un peintre de génie, il faut beaucoup parler et beaucoup écrire; et qu'il faut beaucoup d'encre et beaucoup de salive pour laver les cerveaux, afin de les empêcher de voir ce qui est, et de leur faire voir ce qui n'est pas.

Sur quelle peinture ces «hommes d'argent» allaient-ils spéculer? Evidemment pas sur la peinture qui se vendait, mais tout naturellement sur celle qui ne se vendait pas. Et l'entreprise a réussi au delà de toute espérance, puisqu'à l'heure actuelle la populace cultivée du monde entier est persuadée que la peinture qui se vendait à la fin du XIX^e et au commencement du XX^e siècle était une peinture méprisable, tandis que celle qui ne se vendait pas était une peinture géniale!

C'est pourquoi «La Farce de l'Art vivant» a commencé comme il se devait: par la déification de Cézanne et par la décollation de Meissonier.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur et cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Octave Matthey, Neuchâtel

DE LA COMMISSION
DES
POSSIBILITÉS DE TRAVAIL
EN FAVEUR
DES ARTISTES CULTIVANT
LES ARTS PLASTIQUES

Créée en 1947, la commission précitée, adjointe au délégué aux possibilités de travail, exerce une activité toujours plus efficace au profit des artistes suisses; elle se compose comme suit pour la période administrative 1961 à 1964, selon une décision du Département fédéral de l'économie publique:

Président:

M. Albert Schoop, professeur à l'école cantonale de Thurgovie, Hofwiesenstrasse 10, Frauenfeld.

Membres:

M. Charles Aeschimann, ingénieur, président d'Aar et Tessin Société Anonyme d'électricité, Bahnhofstrasse 14, Olten;

M. Pierre Bouffard, conseiller administratif, Hôtel Municipal, 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève;

M. Guido Fischer, conservateur de musée, président de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, Bachstrasse 140, Aarau;

M. Armin Grossenbacher, relieur, Predigerstrasse 19, Zurich;

M. Arnold Schuler, administrateur-délégué de «La Générale de Berne», Compagnie d'assurances, Sulgeneckstrasse 19, Berne;

ainsi que:

M. Fritz Hummler, délégué aux possibilités de travail, Effingerstrasse 55, Berne;

M. Edouard Vodoz, secrétaire du Département fédéral de l'intérieur, Berne.

Deux anciens membres, soit Mmes Violette Diserens, Echandens, et Marguerite Frey-Surbek, Berne, qui ont dû se démettre de leurs fonctions pour avoir atteint la limite d'âge, seront remplacés durant l'année en cours. Le cahier de janvier-février 1959 de la présente revue